



22/11/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE : DES AMBITIONS MAINTENUES DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE DIFFICILE

Réunis à l'occasion du conseil municipal du mois de novembre, les élus de Montivilliers ont eu débattre des orientations budgétaires pour 2023 dans un contexte marqué par les contraintes financières liés notamment à la dérive du coût de l'énergie pour les collectivités territoriales et la faiblesse des mesures de soutiens gouvernementales. Malgré l'impact sur les finances de la Ville de la crise actuelle, le Maire de Montivilliers et sa majorité ont réaffirmé, comme pour les deux exercices précédents, de construire le budget 2023 sans recourir à l'augmentation des taux de fiscalité locale, pour ne pas faire porter encore plus par les Montivillonnaises et les Montivillonnais les effets de l'inflation. Dans ce contexte difficile, et au-delà du plan de sobriété énergétique adopté lors de la séance d'octobre, les économies structurelles seront privilégiées pour préserver la capacité d'action de la Ville et continuer à investir pour améliorer notamment la performance énergétique des bâtiments. Une nouvelle orientation a pu être ainsi présentée, avec l'annonce d'un projet de construction d'une nouvelle école sur le site de l'actuelle école Jean de la Fontaine. Afin de répondre à cette nouvelle et nécessaire priorisation au regard du contexte, le calendrier d'autres projets d'investissements sera revu. Le budget prévisionnel 2023, basé sur ces orientations, sera présenté et voté le 12 décembre.

Débat sur les orientations budgétaires

Le contexte économique et social et les orientations du gouvernement sur le projet de loi de finances placent la réalisation de l'équilibre budgétaire pour l'année 2023 sous une contrainte d'un niveau inédit et dont une part reste à ce jour malheureusement dans le flou.

L'inflation généralisée qui frappe le pays depuis plusieurs mois impacte d'ores et déjà la quasi-totalité des actions municipales. L'envolée des coûts de l'énergie devrait être plus forte encore en 2023 compte tenu du renouvellement de marché de fournitures d'électricité.

Alors que s'ouvre le Congrès des Maires de France, le Gouvernement n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action. La mobilisation des élus et de leurs associations depuis quelque mois, comme avec l'adoption d'un vœu par le conseil municipal lors de sa séance du 10 octobre, n'est cependant pas vaine et a permis d'obtenir certaines inflexions, telle l'annonce d'un « amortisseur électricité » dont les effets restent à mesurer. Néanmoins cela reste largement insuffisant ne constitue cependant pas un véritable bouclier tarifaire ni à une régulation du marché.

Parmi les contraintes qui pèseront sur le budget 2023 de la ville de Montivilliers, l'impact du coût de l'inflation, notamment la dérive des prix de l'énergie, et de la revalorisation non compensée par l'Etat de la valeur du point d'indice, est évalué à ce jour environ 1,9 M€ contre une éventuelle aide de l'Etat estimée à 300 000€.

La Ville de Montivilliers fait le choix d'y faire face sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles.

Ce choix à la fois fort et difficile marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà grevé par la situation économique.

Ainsi l'effort de sobriété va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux et traverse l'ensemble des orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Cela passe par la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes compressibles afin de rester en mesure de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables. Le soutien à l'accès et au retour à l'emploi sera accentué en 2023, notamment avec la mise en œuvre d'un salon de l'emploi et de l'insertion.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de service de la police municipale, en matière de prévention et de sécurité ;
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville.
- Consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique et de l'accès à la lecture publique et le maintien de la gratuité de la bibliothèque.
- Maintenir le niveau de soutien à la vie associative et à l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonaises et des Montivillonnais.

Les projets d'investissement, même impactés par ce contexte, seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée, en privilégiant bien évidemment les projets engagés telle que la réalisation d'un parc-jardin le long de la sente des rivières et des travaux de l'aile sud de l'Abbaye, dont les travaux ont débuté en 2022, la concrétisation du projet de skate-park pour lequel les entreprises ont été retenues. Pour le reste, ce seront avant tout les projets dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques qui seront privilégiés en 2023. Dans ce cadre, le développement du photovoltaïque sera recherché.

Pour répondre à cet enjeu, et compte tenu de la vétusté de certains bâtiments scolaires mais aussi des contraintes qui pèsent sur la démographie scolaire qui n'ont pas été pris en compte depuis plus d'une décennie, le budget 2023 doit conduire à une accélération volontariste du plan de rénovation énergétique des bâtiments, en lien avec les services de l'Education nationale.

Afin de répondre à cette nouvelle et nécessaire priorisation au regard du contexte, le calendrier d'autres projets d'investissements sont revus, comme par exemple le projet de rénovation de l'Ancien lycée pour lequel les réflexions se poursuivent. Le projet de démolition de l'ancienne droguerie est quant à lui suspendu en raison de l'envolée des prix pour la démolition et sera réorienté.

« Nous faisons face à des contraintes sur les finances de la Ville, d'ampleur probablement sans précédent, d'ailleurs tous les maires sont confrontés à la difficulté de construire des budgets. Nous le faisons sans recours à la fiscalité, avec responsabilité, avec la capacité d'interroger toutes les pratiques, toutes nos habitudes ici dans nos services, pour conserver des marges de manœuvres. Nous le faisons avec détermination, avec ambition aussi et dans le respect de nos engagements et de nos grandes lignes d'actions pour une ville éco-responsable, solidaire et citoyenne » a conclu Jérôme DUBOST, maire de Montivilliers.

Transitions écologiques

Le débat sur les orientations budgétaires n'a cependant pas été le seul à l'ordre du jour. Parmi les autres rapports présentés et adoptés, plusieurs portaient sur les transitions écologiques. En introduction du Conseil, Marie ATINAULT, du cabinet 2+, est venue présenter sa mission aux élu-e-s pour l'obtention du label Climat-Air-Energie, sur la base d'un diagnostic et d'un plan d'action qui permettra d'agir de manière ambitieuse pour réduire l'empreinte écologique de la Ville, ses consommations d'énergie mais aussi l'adapter au changement climatique.

Par ailleurs, à quelques jours de la deuxième édition de l'opération « Une naissance, un arbre », la parcelle de près de 2 hectares du Bois du Colmoulins qui accueille les jeunes pousses a été sanctuarisée et passe désormais sous le régime forestier pour être protégée et mise en valeur par l'Office National des Forêts. Le Parc-Jardin de la Sente des Rivières, dont les travaux viennent de commencer, s'est de son côté vu agrandi par l'incorporation d'un bien présumé sans maître, sis rue de Bolbec. Enfin, une nouvelle parcelle, d'une surface totale de 7,5 hectares, a été mise à disposition pour l'exploitation des trois fermes maraîchères bio de la SCIC Le Havre Seine.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr